

Le verset de la semaine

Tétzavé

Déchirure

« Il y aura une ouverture pour la tête en son milieu ; tout autour de cette ouverture, il y aura un ourlet, ouvrage de tissage, comme l'ouverture d'une cuirasse, il[le manteau] ne se déchirera pas. »
(ChémothXXVIII, 32)

La Thora décrit de manière très détaillée les vêtements de sainteté qui devaient être confectionnés pour le Cohen Gadol, le grand-prêtre. Parmi ces vêtements, il y avait un « manteau » qui devait être enfilé par la tête et il fallait donc faire une ouverture à cette fin dans la pièce d'étoffe. La Thora indique qu'un ourlet devait être pratiqué autour de cette ouverture afin que le vêtement ne se déchire pas. Les Sages en déduisent qu'il est interdit de déchirer un vêtement de cohen.

Le sens premier de cette disposition relève évidemment du respect qu'on est tenu de témoigner à ces vêtements porteurs de sainteté.

De plus, tout vêtement dévoile quelque chose de l'identité de celui qui le porte. Dans le cas du cohen, c'est la sainteté à laquelle il est vouée qui se traduit dans les vêtements qu'il doit porter.

Le principe qui apparaît là n'est toutefois pas réservé au cohen seul. Un enseignement peut en être tiré pour tout homme : la tenue vestimentaire n'est pas entièrement anodine. Elle est révélatrice aussi de certains traits de caractères ; elle peut suggérer orgueil ou humilité, pudeur et retenue – ou le contraire. Sérieux ou laisser aller.

La déchirure, quant à elle, peut être à son tour révélatrice d'un conflit intérieur entre la personnalité intime et l'apparence que le cohen est supposé projeter à l'extérieur. Elle peut être l'indice d'une coupure entre ceux qui sont censés être les guides du peuple et le peuple qu'ils sont censés guider.

En appelant à veiller à ce que le vêtement supérieur, le manteau, ne se déchire pas, la Thora intime au cohen l'ordre de veiller à préserver l'harmonie avec lui-même et la paix avec autrui.